



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

3 FÉVRIER 2021

La séance du Conseil des 6^e et 8^e arrondissements est ouverte, dans les formes réglementaires, à 18 h 00, sous la présidence de Monsieur Pierre BENARROCHE, Maire du 4^{ème} secteur.

M. le MAIRE.- Nous commençons ce Conseil d'arrondissements du 3 février 2021.

Nous allons commencer par faire l'appel. Cette mission est dévolue à Monsieur Alexandre RUPNIK, aujourd'hui notre benjamin.

(Monsieur Alexandre RUPNIK procède à l'appel nominal des conseillers d'arrondissements)

PRÉSENTS : Mmes et MM. ABOURS, BENARROCHE, BERLAND, BONNAFFOUS, CANICAVE, CECCALDI, COLLART, EL RHARBAYE, HUGON, JOUVE, JUSTE, LAUSSINE, LEMERY, MASSON, MERY Eric, MORAINÉ, MOUNIEN, PILA, ROQUES, RUPNIK, VENTON, VINCENT, ZOUAGHI.

EXCUSÉS : Mmes et MM. AMSALLEM, BRAMBILLA, CASANOVA GAVINO, D'AGOSTINO, DELAGE, DENIA SALONE, FERRERO, FORTIN, LUSSON, MEILHAC, MENETRIER, MERY Xavier, MICHAUD, PERENCHIO, PERNEY, PREZIOZI, RANISE, RICHARD, SIMONETTI, TESSIER, VASSAL.

M. RUPNIK.- Monsieur le Maire, nous sommes 22 présents. Le quorum est atteint.

M. le MAIRE.- Si le quorum est atteint, nous allons pouvoir valablement ouvrir cette séance et délibérer.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09 décembre 2020

(Adopté à l'unanimité)

M. le MAIRE.- Mesdames et Messieurs les élus, je vous souhaite déjà un bonsoir, et nous allons ouvrir ce premier Conseil d'arrondissements de l'année, toujours placé sous le signe du Covid. C'est un Conseil d'arrondissements que j'ai souhaité maintenir en présentiel, au nom de la continuité démocratique, pour nous permettre de débattre de manière fluide dans le cadre de cette enceinte. Bien sûr, nous veillons à respecter les précautions sanitaires, avec un certain nombre de conseillers qui n'ont pas été présents et qui ont accepté de suivre à distance sur Facebook et YouTube pour garantir une distanciation plus grande dans la salle.

J'ai également tenu à maintenir ce conseil à 18 h pour que les citoyens puissent suivre en direct ce moment important de notre vie démocratique, après une journée de travail, et puissent participer à nos travaux.

Les agents et les élus ici présents disposent, bien évidemment, d'une attestation dérogatoire pour rentrer chez eux à l'issue du conseil.

Par ailleurs, et pour une meilleure retransmission pour que les citoyennes et les citoyens qui nous suivent puissent mieux profiter des interventions des différents rapporteurs, nous avons installé un pupitre, et les délibérations seront présentées face à ce pupitre.

Enfin, je souhaite, en votre nom et au nom de tout le monde, la bienvenue à Esther EYGOUT, notre nouvelle DGS qui a pris ses fonctions le 18 janvier.

(Applaudissements)

Elle est en provenance de la Métropole, et elle nous apportera sa compréhension fine des sujets métropolitains pour renforcer nos actions avec nos partenaires.

1 - Examen des Rapports :

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M PIERRE CECCALDI

13

CREATION DU COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION
D'ARRONDISSEMENTS

(RAPPORT 21/13/4S)

M. le MAIRE.- Nous allons maintenant passer à un rapport additif enrôlé ce matin, présenté en Conseil d'arrondissements, et il sera présenté en premier car il est particulièrement important puisqu'il concerne la démocratie locale.

En effet, selon l'article L.2511-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Mairies de secteur doivent se doter d'un CICA, c'est-à-dire d'un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissements. Pour présenter ce rapport, je passe la parole à Monsieur Pierre CECCALDI, Adjoint à la citoyenneté, à la démocratie locale et au logement.

M. CECCALDI.- Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues, le rapport que je vous sou mets ce soir, et qui a reçu un avis favorable de la commission, est la première pierre des nouvelles fondations d'une politique démocratique et inclusive de la Mairie de Marseille. C'est un projet collectif qui implique des élus de secteur, en particulier les délégués aux solidarités, à la vie associative, ainsi que les délégués de quartier.

Je tiens à remercier Monsieur Christian PELLICANI, Premier adjoint à Sophie CAMARD, dans les 1^{er} et 7^{ème} arrondissements, ainsi que Théo CHALANDE-NEVORET, Adjoint auprès de Monsieur le Maire de Marseille, avec qui nous travaillons de concert pour construire un écosystème complet d'instances de participation et d'interpellation citoyennes à Marseille.

Il s'agit donc ici de relancer les Comités d'Initiative et de Consultation d'Arrondissements sur le secteur.

Sur la diapositive, le grand disque à gauche symbolise les citoyens qui élisent des conseillers d'arrondissements et adhèrent à des associations. Ces associations peuvent siéger au sein du CICA pour échanger sur la problématique de terrain.

Les associations membres des CICA peuvent interpeller Monsieur le Maire par des questions ou propositions sur tous les sujets qui les concernent, et siègent alors au Conseil d'arrondissements avec voix consultative.

Nous souhaitons expérimenter deux spécificités dans le 6-8 :

Premièrement, l'articulation de la réunion du CICA avec une réunion publique, afin de susciter un débat populaire, des questions, des propositions soumises à Monsieur le Maire.

Et la seconde spécificité est celle du découpage territorial des CICA, a minima un par arrondissement, comme le prévoit la loi, et jusqu'à six collèges qui recouvrent les six quartiers de notre secteur.

Nous espérons ainsi favoriser en transversalité et les propositions formulées par les CICA auprès du Conseil d'arrondissements.

Pour s'inscrire, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site internet de la Mairie de secteur. Et je ne manquerai pas de le partager dans les commentaires.

Je vous remercie.

M. le MAIRE.- Y a-t-il une intervention à la suite du rapport présenté par Monsieur CECCALDI ?

S'il n'y en a pas, nous allons passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Nous allons passer à l'examen des rapports, dont un certain nombre ont déjà été présentés lors du Conseil d'arrondissements du 9 décembre, mais n'ont pas été enrôlés en Conseil Municipal. Donc, un certain nombre de ces rapports ont déjà pu être présentés ici, mais nous nous devons de les représenter.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. LE MAIRE

1

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – DIRECTION DELEGUEE AUX JEUX OLYMPIQUES ET GRANDS EVENEMENTS – Jeux Olympiques et Paralympiques de PARIS 2024 – Marina olympique – 8ème arrondissement – Approbation des dossiers réglementaires de déclaration d'utilité publique et de demande d'autorisation environnementale – Demande d'ouverture d'une enquête publique concernant le projet de réaménagement de la Marina du Roucas Blanc.

(RAPPORT 21-36557/001/DDJOGE)

M. le MAIRE.- Cette délibération dépasse notre simple secteur. Elle concerne tout Marseille, même le pays. Elle concerne les Jeux Olympiques puisque nous aurons le plaisir d'accueillir les épreuves de voile, en 2024.

Dans ce cadre, pour accueillir les épreuves et permettre aux Marseillaises et Marseillais de bénéficier d'équipements rénovés, deux opérations sont envisagées.

La première porte sur la modernisation des locaux administratifs et le Pôle technique de la Direction de la Mer, le Centre Municipal de Voile, le Pôle France de Voile, les locaux de la Police Nationale, l'Unité de Sécurité et Protection du Littoral, ainsi que des locaux abritant des associations sportives.

La seconde consiste à réaliser des travaux maritimes sur le bassin de la Marina, afin d'améliorer la protection du bassin contre la houle, sa navigabilité générale et les usages de ses quais.

L'objet de cette délibération consiste à approuver les dossiers réglementaires, la déclaration d'utilité publique et d'autorisation environnementale. Elle consiste aussi à autoriser Monsieur le Maire à solliciter, auprès du Préfet, l'ouverture de cette enquête publique et donner délégation au Maire pour signer tous documents liés à cette demande.

Il me revient de vous préciser à toutes et tous qu'au regard d'une situation financière calamiteuse, la précédente majorité avait prévue d'investir 45 millions d'euros sur l'accueil des Jeux Olympiques. Sur cette somme, 90 % de ces 45 millions devaient être financés par les Marseillais quand les Parisiens ne participent qu'à 15 % du montant des infrastructures qui les concernent. Non seulement c'est injuste, mais cela grèverait d'autant plus notre capacité d'investissement dans les écoles, dans les crèches, dans les centres aérés, dans les mobilités douces, dans les parcs et jardins.

Sur la Marina olympique, comme sur ses abords, nous serons vigilants pour que le montant des investissements soit scrupuleusement circonscrit à un niveau soutenable par notre municipalité, en grandes difficultés financières aujourd'hui.

Y a-t-il des interventions sur ce sujet ?

M. BERLAND.- Je n'ai pas très bien compris : c'est 45 millions alors ?

M. le MAIRE.- Oui. L'investissement est de 45 millions et, aujourd'hui, des négociations sont engagées avec les partenaires - l'Etat, le Comité Olympique et toutes les structures qui financent - pour réduire la participation de la Ville à 10 millions d'euros au lieu de ce qui était prévu, 35 millions d'euros.

D'autres interventions ?

S'il n'y en a pas, je vous propose que nous passions au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. JEAN-MARC BONNAFFOUS

2

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE –
DIRECTION DE L'ACCUEIL ET DE LA VIE CITOYENNE – SERVICE DES BUREAUX DE
PROXIMITE – Création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux de Proximité.

(RAPPORT 20-36369/002/DAVC)

M. BONNAFOUS.- Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, chers collègues, le rapport n° 2 est proposé par Mesdames Olivia FORTIN, Adjointe en charge de la modernisation, du fonctionnement, de la transparence et de la coproduction de l'action publique et de l'Open Data, et Madame Sophie ROQUES, Adjointe en charge de l'Etat Civil, d'Allô Mairie et de l'accueil des nouveaux marseillais.

Il a pour objectif de proposer la création d'un groupe de travail sur l'évolution des Bureaux municipaux de proximité qui sont, actuellement, au nombre de 22, et bientôt 23 avec la création d'un bureau à Saint-Jérôme.

Les habitantes et les habitants de notre ville manifestent régulièrement leur attachement à ces équipements de proximité, dont le premier a vu le jour en 1943. Destinés à leur faciliter l'accès aux indispensables démarches administratives de la vie de tous les jours, ils sont désormais la première interface entre la Ville et les administrés.

Compte tenu des attentes fortes de la population, particulièrement soulignées par cette période de crise, et par le souci constant de l'associer étroitement aux évolutions nécessaires de la Ville de Marseille, il est donc proposé de créer un groupe de travail sur le devenir des BMDP qui comprendra, outre les deux adjointes que j'ai citées plus haut et qui en assureront l'animation, des agents des services municipaux concernés, des experts en matière de gestion de la relation citoyenne, et surtout des représentants des usagers qui pourront formuler précisément ce qu'ils en attendent.

Les missions de ce groupe seront orientées autour de plusieurs axes de travail :

- Evaluer le fonctionnement des BMDP.
- Repenser leur rôle et leur mission.
- Réfléchir à la cohérence territoriale.
- Elaborer des projets au plus proche des besoins des usagers.
- Actualiser leur identité visuelle comme vitrine de la Ville de Marseille.

A l'heure où nous travaillons à la mise en place effective des CICA, et dans le but d'associer toujours plus la population de Marseille aux décisions qui la concernent, les travaux issus de ce groupe constitueront un appui précieux.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? S'il n'y en a pas, nous allons donc passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME JULIETTE MASSON

3

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – Aménagement d'abris à vélos et à trottinettes dans les écoles – Approbation de l'appel à projets.

(RAPPORT 20-36272/003/DGAAVE)

Mme MASSON.- Ce rapport est présenté sur la proposition conjointe de Madame Audrey GATIAN, en charge de la Politique de la Ville et des Mobilités, et de

Monsieur l'Adjoint en charge du Plan Ecole, du Bâti, de la Construction, de la Rénovation du patrimoine scolaire, Monsieur Pierre-Marie GANOZZI.

L'apaisement de la circulation et le développement des mobilités douces et actives sont des priorités pour notre municipalité. Les abords des écoles élémentaires sont des zones particulièrement concernées par cet objectif de circulation apaisée, afin de renforcer la sécurité des enfants et de diminuer la pollution.

C'est pourquoi nous souhaitons encourager, dès le plus jeune âge, les modes de déplacements doux, et notamment la pratique du vélo. Cet encouragement de la pratique du vélo doit également passer par l'apport de solutions de stationnement des vélos des enfants, afin de faciliter leur garage et de réduire l'encombrement qui pourrait être généré par une absence de solution organisée.

Il s'agit également de répondre à une attente des enseignants et des familles qui ont signifié leur intérêt pour ce projet, lors des premiers conseils d'école qui ont eu lieu au premier trimestre.

Aussi, il vous est demandé d'approuver ce soir, dans le cadre du programme Alvéole développé par le Ministère de l'Ecologie, le lancement d'un appel à projets portant sur l'aménagement d'abris à vélos et à trottinettes au sein des écoles élémentaires de la Ville de Marseille.

M. MARANDAT.- Bien sûr, nous serons pour l'aménagement de ces abris à vélos et à trottinettes, mais je regrette quand même la présentation dogmatique et idéologique de votre rapport, qui fait croire que tout le monde demande ce genre d'aménagement, dans la proposition que vous faites de l'apaisement de la circulation. Pour les écoles élémentaires, il faut quand même arriver à faire vivre ensemble les différents modes de possibilité qu'ont les gens de se déplacer, et de faire en sorte d'avoir une vie de famille normale. C'est très bien, pour certaines personnes qui habitent à côté de l'école, de pouvoir envoyer leurs enfants en vélo à l'école élémentaire, mais il y a quand même beaucoup d'endroits... Et personnellement, si j'avais des enfants à l'école élémentaire, cela m'étonnerait que je leur dise de traverser la ville, d'aller se balader à vélo au milieu de la circulation, avec tous les dangers que cela pose.

Je crois qu'il serait bien quand même, de temps en temps, que vous oubliiez un peu votre dogmatisme et que vous essayiez de faire en sorte que les choses que vous réalisez soient faites de façon normale pour que tout le monde y trouve son compte. Ceux qui peuvent se permettre d'y aller à vélo, tant mieux. Mais, pensez aussi aux autres parce qu'il y a des gens qui ne peuvent pas faire autrement que de prendre leur voiture pour accompagner leurs enfants, et il faut y penser aussi.

La France, les Français et les Marseillais ne sont pas monolithiques, mais différents, et il faut tenir compte des possibilités et des différences de chacun. Ce serait quand même pas mal, là comme dans beaucoup d'autres rapports.

Mme MASSON.- Cela a été l'objet aussi d'une autre délibération, il y a quelques mois. On y pense aussi, grâce aux projets portés par Sophie GUÉRARD sur l'apaisement aux abords des écoles : améliorer la circulation, la signalisation aux abords des écoles. C'est un projet de la Mairie centrale. Cela s'appelle « Rues des enfants ». Et on le présente ce soir. Nous y pensons aussi, Monsieur MARANDAT.

M. MARANDAT.- Non, parce que ce que vous appelez « amélioration de la circulation », c'est une diminution. Cela n'améliore absolument pas la circulation ; au contraire, cela la contraint de plus en plus. Ce n'est pas une amélioration.

M. le MAIRE.- Ce n'est pas un débat. Vous avez eu une réponse, et je vais donner la parole à Madame JUSTE.

Mme JUSTE.- Monsieur MARANDAT, il s'agit d'une demande très fréquente des parents d'élèves. Il est écrit « abris à vélos », il n'y a pas écrit « obligation de se déplacer à vélo ». Il s'agit d'une demande très fréquente qui, jusqu'à présent, n'avait pas eu de réponse. Il y a beaucoup d'enfants dans le 8^{ème}. On n'oblige pas tout le monde à se déplacer à vélo ou en trottinette ; ce n'est pas l'objet de la délibération - pas encore -, mais c'est pour inciter les enfants, dès le plus jeune âge, à utiliser des modes de déplacement doux, tout en permettant que le stockage ne soit pas un danger parce que, jusqu'à présent, le frein dans les écoles est que les enfants puissent se blesser si ce n'est pas dans des lieux dédiés. Et je peux vous dire qu'en 23 ans de parents d'élèves, c'est une demande réitérée dans de nombreuses écoles.

Nous répondons à une demande et, en plus, ce ne sera quasiment rien sur le budget municipal.

Si, dès le plus jeune âge, vous n'incitez pas les gens à changer leurs pratiques, les parents qui déposent leurs gamins en voiture parce qu'il n'y a pas d'autres solutions, et parfois même ils les amènent avec les trottinettes ou les vélos, mais ils ne peuvent pas repartir avec les vélos ou les trottinettes de leurs enfants. Je vous invite à vous promener boulevard Piot, le matin, et vous verrez que nombreux sont ceux qui se déplacent en trottinette et en vélo.

M. BERLAND.- J'approuverai bien sûr cette proposition. Simplement une question de méthodologie : il y a un appel à projets, qui dit appel à projets dit enveloppe financière. Quelle est cette enveloppe financière ?

Et d'autre part, quelle va être la méthode ? C'est la Mairie qui fait cet appel à projets ? Quels sont les destinataires ? Qui doit répondre ?

Mme MASSON.- C'est un programme développé par le Ministère de l'Ecologie qui peut financer jusqu'à 60 % de l'investissement. Il y a des critères de sélection, un cahier des charges. Tout dépend du type d'abri. Le financement est variable selon le type d'abri choisi et le nombre d'emplacements de vélos.

Il y a des critères précis. Pour que les abris rentrent dans le financement, il faut qu'il y ait, par exemple, la possibilité d'attacher les vélos avec un U, qu'ils soient protégés par un toit. Il y a plusieurs critères. Là, on lance l'appel à projets, et un dossier sera monté par la Mairie centrale.

Sachez quand même que, depuis 2019, par le biais de ce type d'appel à projets, il y a quand même 4 162 abris qui ont été installés en France à proximité des écoles. Ce qui est intéressant aussi, c'est que ce dispositif permet un accompagnement des enfants à la pratique du vélo. Il y aura aussi de la pédagogie assortie à l'installation de ces équipements.

Ce sera bien sûr une étude au cas par cas, selon les locaux de l'école, les abords de l'école, etc. On ne peut pas forcément installer n'importe quel dispositif dans toutes les écoles, selon les spécificités.

M. CECCALDI.- Sur le Live Facebook, un commentaire d'une citoyenne qui demande : quid du développement de pistes cyclables, en particulier rue Paradis ?

M. le MAIRE.- Aujourd'hui, l'ensemble des Mairies de secteur a été consulté pour faire des propositions à la Métropole. Et Madame GATIAN, l'Adjointe aux Mobilités,

est en train d'élaborer un document générique à l'échelle de la ville pour faire des propositions sur un certain nombre de pistes cyclables. Je ne sais pas si la rue Paradis fait partie des rues qui ont été retenues dans cette première version du Plan Vélo. Ce qui est sûr, c'est que si la question ne se pose pas cette année, dans tous les cas et dans les années qui viennent, la question pourra se reposer. Ce n'est qu'un début et qu'une première proposition pour engager la Ville vers la création de plus de kilomètres de pistes cyclables puisque nous en manquons cruellement.

D'autres questions ? Nous allons donc passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

4

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION – SERVICE MAITRISE D'OUVRAGE – Approbation du principe des études et des travaux de désimperméabilisation des cours d'école maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille – Approbation de l'appel à projets.

(RAPPORT 21-36568/004/DEGPC)

Mme MASSON.- Ce rapport est présenté sur une proposition de Monsieur l'Adjoint en charge du Plan Ecole, du Bâti, de la Construction, de la Rénovation du patrimoine scolaire, Pierre-Marie GANOZZI.

Vous êtes tous Marseillais et Marseillaises, et vous savez que la ville de Marseille connaît des épisodes de forte chaleur, voire de canicule. Ces phénomènes liés au climat méditerranéen s'amplifient cependant d'année en année, et les épisodes croissent à la fois en nombre et en durée.

L'enjeu intéresse l'ensemble du territoire urbain et implique des actions de long terme pour repenser la ville et les usages. A ce titre, il paraît essentiel de commencer les actions par l'éducation des jeunes générations, en s'attachant à offrir et démontrer les possibles sur des espaces d'usage fréquentés quotidiennement par le jeune public, à savoir les cours d'école.

Les élèves des écoles maternelles et élémentaires peuvent en effet passer, en comptant les temps de garderie et de cantine, jusqu'à 10 heures par jour dans une école et 4 heures et demie dans la cour.

Au-delà de l'amélioration de la qualité des espaces et, par là des bénéfices sur la santé des usagers, la pacification des cours d'école est un sujet majeur pour les élèves, mais aussi pour les personnels encadrants et les personnels d'entretien.

C'est pourquoi je vous propose d'approuver un appel à projets, proposé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse – et la Ville souhaite s'intégrer dans cet appel à projets - pour développer des dossiers d'études spécifiques et consolidées permettant l'éligibilité à des subventions pouvant atteindre 70 % de la base subventionnable auprès de l'Agence de l'Eau.

Ces projets sont destinés à désimperméabiliser des cours d'école par des zones végétales où le sol n'est pas imperméable quand il pleut, et permet le ruissellement de l'eau dans le sol.

Je vous propose d'approuver cet appel à projets qui porte sur deux écoles, à l'été 2021, puis sur dix écoles en face d'expérimentation élargie. Cet appel à projets s'appelle « Un coin de verdure pour la pluie », et il est porté par l'Agence de l'Eau.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. BERLAND.- Vous avez imaginé, bien sûr, les coûts d'entretien que cela génère ?

Mme MASSON.- Je n'ai pas les chiffres puisque ce n'est pas encore commencé. Ce que je trouve très important, c'est que ce type de projet est coûteux.

M. BERLAND.- Je parle de l'entretien.

Mme MASSON.- Dans un premier temps, c'est coûteux et après, l'entretien est coûteux. Mais finalement, l'entretien de ce dispositif est vivant parce que l'eau ne stagne pas. Là, nous avons des coûts d'entretien sur les écoles. Je pense notamment à l'école du Lapin Blanc dans le 8^{ème} où vous avez systématiquement, dès qu'il pleut, une énorme flaque devant la cantine qui empêche le personnel et les enfants d'accéder. Cela a aussi un coût. Quand les cours sont mal entretenues, cela coûte aussi très cher.

Je n'ai pas de chiffres puisque nous sommes juste à l'étape de l'appel à projets, mais nous y serons vigilants. Ce type d'appel à projets peut répondre à certaines urgences, comme je vous citais l'école du Lapin Blanc, mais peut aussi à long terme nous projeter dans l'avenir pour améliorer l'existant qui est très en souffrance dans notre ville.

M. le MAIRE.- S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CÉDRIC JOUVE

5

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE – SERVICE DE LA GESTION IMMOBILIERE ET PATRIMONIALE – Approbation des subventions en nature accordées à des organismes dont l'activité présente un intérêt général local.

(RAPPORT 21-36519/005/DSFP)

M. JOUVE.- Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, avant la délibération, en tant qu'Adjoint de la Culture, je voudrais vous faire part d'une urgence. « Nous sommes en état d'urgence culturelle », a décrété le Maire de Marseille, Benoît PAYAN, mercredi dernier. Il a ajouté : « Et décider de mettre la culture en berne, c'est nous enlever une part de nous-mêmes. Nous devons rouvrir les lieux, c'est une nécessité absolue. Un manifeste est en cours d'élaboration avec les acteurs de la culture et devrait être présenté avant la prochaine session du Conseil Municipal ».

Cet engagement fort, nous le partageons chaque jour avec Jean-Marc COPPOLA et les Adjointes à la Culture d'autres secteurs.

Cette nécessité, nous la ressentons chaque jour quand nous rencontrons des artistes qui sont dans la précarité. En effet, beaucoup ne sont pas intermittents, ne sont

pas salariés d'une structure, ou sont primo arrivants dans la culture. Ils passent donc à travers les mailles du filet des aides.

Ils n'ont pas besoin que d'argent, ils ont autant besoin d'aller à la rencontre du public pour retrouver l'envie de créer, de transmettre un élan vital à la société et d'oublier l'annulation de tant d'heures de travail et d'énergie.

Comment accepter cette autre misère rampante et ces impacts psychologiques ? Comment accepter que les salles de spectacle restent fermées, alors qu'elles ont montré qu'elles savent gérer les flux et les jauges restreintes ? Comment comprendre que les cinémas restent fermés, alors qu'aucun cluster n'a été signalé lorsque l'on pouvait encore s'y rendre ? Pourquoi des pays laissent vivre la culture et pas nous ? Ce n'est pas parce que la plupart des pays maintient fermé que l'on doit faire pareil. Où est la fameuse exception française ?

Pour exemple, l'Italie vient de rouvrir ses musées et ses parcs archéologiques. Quant à l'Espagne, elle a laissé ses salles de spectacle ouvertes. Vous avez aussi entendu parler probablement du concert test qui a eu lieu à Barcelone, le 12 décembre. 463 personnes ont participé à un concert, dans une salle de 900 places. Il n'y avait pas de distanciation sociale obligatoire entre les spectateurs. Ils ont pu bouger, chanter et danser à volonté, masqués bien sûr. Chaque participant avait présenté un test négatif au Covid et, une semaine après le concert, les spectateurs ont passé un deuxième test. Résultat négatif pour les 463 participants. CQFD.

A Marseille, deux concerts tests devraient avoir lieu au Dôme, avec IAM, sous l'égide de l'INSERM, en co-construction avec l'Etat. Benoît PAYAN et son équipe y travaillent activement, actuellement, avec le préfet.

Il est temps de rouvrir ces activités essentielles pour respirer, pour s'évader, pour rire, pour partager autre chose que métro-boulot-dodo.

En attendant, dans le 6-8, comme dans d'autres secteurs, nous aidons à notre niveau. Nous prévoyons, par exemple, d'impliquer un maximum de structures locales dans notre programmation culturelle 2021, de commander de nouvelles créations aux artistes, de faire travailler plus d'intermittents, de multiplier les événements à vivre ensemble quand le temps sera venu. Mais, répétons-nous en boucle : il est possible d'allier sécurité sanitaire et culture.

Je vais passer maintenant au rapport.

C'est un rapport de la Direction Générale Adjointe de l'Urbanisme, du Foncier et du Patrimoine, signé par Eric MERY, ici présent.

La Ville de Marseille met à disposition de certaines associations des locaux communaux via des titres d'occupation à des tarifs inférieurs à la valeur locative réelle du bien. Ce qui procure à l'association ou à l'organisme une subvention en nature.

Ces associations présentent un intérêt général local, participent au développement du territoire, créent un lien social et des solidarités.

Est concernée dans notre secteur l'association Montevideo, avec le lieu La Cômérie, dont l'objet social est d'organiser directement ou indirectement des manifestations artistiques et culturelles.

Elle met aussi en place des résidences et ateliers d'artistes. Elle occupe des locaux d'une surface de 3 350 mètres carrés au 174 rue Breteuil, dans le 6^{ème}

arrondissement. Ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 165 885 euros, du 1^{er} mars 2020 au 28 février 2023. Il s'agit de la différence entre l'indemnité d'occupation payée et la valeur locative réelle.

Est aussi concernée, dans le 3^{ème} arrondissement, l'association Juxtapoz qui investit le couvent Levat, ce qui lui confère une subvention en nature annuelle de 100 300 euros.

Ces associations ont toutes fait l'objet d'un contrat d'occupation préalablement signé.

Nous proposons aujourd'hui de valider ces subventions en nature. Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Je vous remercie, Monsieur JOUVE. Je voulais rajouter mon mot sur la culture en disant que, comme vous l'avez dit, il est particulièrement important que la Ville, que ce soit à l'échelle de la Mairie centrale ou à l'échelle de notre Mairie de secteur, se mobilise pour soutenir un monde en détresse, un monde en péril et que, quand nous serons sortis de cette crise, si tant est que nous en sortons et que nous retrouvons le monde d'avant, il nous reste des artistes pour nous faire vivre et nous donner du plaisir. Et si nous ne faisons rien, si nous n'allons pas de l'avant, nous risquons de tout perdre. Donc aujourd'hui, il est particulièrement important que tout le monde se mobilise pour redonner un espoir au monde de la culture et aux artistes.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. MORAINÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, avec mes collègues du groupe, nous partageons, bien évidemment, d'abord votre désarroi qui est celui des citoyens face à cette vie constituée uniquement de métro-boulot-dodo ; ce qui est dur pour tout le monde, même si c'est encore plus dur pour ceux qui n'ont plus de boulot, malheureusement. Et donc, évidemment, ce souhait de soutien symbolique ou matériel aux professionnels de la culture en souffrance, nous le partageons et nous le soutenons.

Mais, d'autres professionnels sont en souffrance, et la Ville de Marseille devrait, envers eux, faire le même effort, le même bruit, apporter le même soutien que celui qu'elle apporte au monde de la culture. Je veux bien entendu citer le monde des restaurateurs dont on imagine mal la souffrance à la fois économique et morale. Je sais bien qu'il y a des aides. Je sais bien que, sur le plan économique, le gouvernement - et c'est moi qui le dis, c'est vous dire - est quasi irréprochable. Mais, lorsque vous avez aidé l'entreprise à faire face à peu près à toutes ses charges - jamais complètement parce qu'il en reste -, vous n'avez pas réglé le problème des revenus personnels et des charges personnelles auxquelles doivent faire face ces professionnels qui n'ont plus de ressources personnelles. Les restaurateurs, les cafetiers, les propriétaires de cinéma, même si l'on peut les inclure dans le domaine de la culture, les professionnels de l'évènementiel qui souffrent abominablement et qui n'ont pas de visibilité, y compris sur l'ensemble de l'année 2021 : tous ces professionnels méritent très exactement le même soutien à la fois moral - c'est bien le moindre - et matériel de la Ville de Marseille.

Sur le rapport, et particulièrement le parc des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie, ainsi qu'il s'appelle, et l'association Montevideo, je rappelle simplement - on ne va pas refaire toute l'histoire, je l'ai faite déjà et je finirai par vous lasser, même si vous êtes extrêmement patients - que cette convention avec l'association Montevideo a été signée avant le passage de l'ombre à la lumière du 4 juillet 2020. C'est donc dire que nous étions quelques-uns à avoir une sensibilité au soutien au monde de la

culture, puisque l'association Montevideo, le festival Actoral et Hubert Colas, lui-même n'est pas réputé pour être un supporter fervent de la droite républicaine. Mais, je considérais en particulier que, pour fixer l'association Montevideo, Actoral, à partir du 6^{ème} arrondissement, l'aider dans ses difficultés vis-à-vis de son propriétaire sur son siège actuel, au bout de l'impasse Montevideo, il fallait leur donner ce coup de main après la préhension de la propriété des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. J'ai beaucoup insisté, presque tordu le bras aux services, à l'époque, pour que l'on signe cette convention avec l'association brillamment dirigée par Hubert Colas.

Bien entendu, nous soutenons totalement ce rapport et cette aide en nature qui n'est pas négligeable, tellement le lieu est fantastique. D'ailleurs, il est prévu qu'il fourmille d'évènements tous plus retentissants les uns que les autres. Mais, malheureusement, personne n'y peut rien, le Covid a un peu bloqué l'élan de l'association. Mais, cette occupation n'était prévue qu'à titre temporaire, le temps de mener à bout l'étude de préfiguration de ce Centre des arts et de la culture que nous avons projeté de voir devenir le bâti de cette propriété des Sœurs Franciscaines Missionnaires de Marie. J'aimerais donc savoir, aujourd'hui ou la prochaine fois - il n'y a pas d'urgence, c'est le rapport qui m'y fait penser -, si vous partagez ce souhait de doter le 4^{ème} secteur d'un Centre des arts et de la culture que d'autres secteurs ont, et que nous n'avons pas. Je recherchais, depuis longtemps, un lieu pour l'installer, et j'ai eu la chance de pouvoir tomber sur celui-ci. Si vous partagez ce souhait, éventuellement faire un point d'étape au prochain Conseil d'arrondissements de l'évolution de ce dossier préparatoire qui nécessite d'associer un certain nombre de professionnels qui nous diront quels sont les besoins en la matière. Je vous remercie.

M. JOUVE. - Pour répondre à ce que vous évoquez, il y a deux problèmes qui sont assez distincts : le problème de Montevideo avec le conflit qui les oppose à leur propriétaire actuel, sur lequel nous sommes particulièrement vigilants. Un appel est prévu, le Montevideo a proposé une autre évaluation du bien, et la Mairie essaie d'accompagner au maximum la structure pour qu'elle puisse se pérenniser dans ces lieux. L'idée n'est pas de déplacer le Montevideo à La Cômérie. Il s'agit vraiment d'un autre projet. C'est peut-être cela que vous aviez en tête, mais je ne l'ai pas forcément compris comme cela. En tout cas, pour notre part, nous sommes vraiment dans l'idée de pousser un projet ambitieux au niveau culturel et artistique, qui soit vraiment un lieu assez unique, qui rayonne à la fois au niveau du secteur, de la Ville et à l'international.

J'ai rencontré plusieurs fois Hubert Colas et son équipe. Je réfléchis avec lui. J'ai proposé aussi à Jean-Marc COPPOLA de s'associer à cette décision ; nous y travaillons ensemble. J'organise, dans les semaines à venir, des rencontres avec Jean-Marc COPPOLA autour de ce sujet, et j'espère que nous pourrions avancer assez rapidement.

Il ne s'agit pas uniquement de donner les clés à Hubert Colas en lui disant : « Débrouille-toi, fais-nous un super lieu », il faut aussi l'accompagner, il faut lui donner des directives, un cahier des charges, quelque chose d'assez précis pour qu'il se sente porté dans ce projet et accompagné. Ce n'est pas uniquement en lui donnant les clés que cela suffit.

Nous sommes vraiment dans cette idée de co-construire un projet ambitieux avec lui et de nombreux acteurs culturels de Marseille. D'ailleurs, nous poussons à des liens avec le Conservatoire, le BNM, le CIPM, etc. pour que, justement, nous arrivions progressivement à monter quelque chose tous ensemble et derrière, voir les moyens qui

sont nécessaires et quel est le montage financier. Nous sommes déterminés à faire avancer ce projet et nous aurons l'occasion probablement d'en reparler.

Je voulais revenir sur ce que vous disiez avant, au niveau des artistes, des commerces culturels en souffrance. En effet, il y en a beaucoup qui passent à travers les mailles du filet, qui ne sont pas soutenus. Et là-dessus, nous avons interpellé, à de nombreuses reprises, la Métropole et Martine VASSAL qui, malheureusement, n'est pas là aujourd'hui, pour lui demander d'activer le plus rapidement possible un fonds d'urgence pour aider au cas par cas certaines structures qui sont en train de sombrer corps et biens. Malheureusement, nous n'avons pas eu d'écho, pas de réponse, pas de volonté, alors que d'autres Métropoles s'y sont largement engagées, comme celle de Lyon ou de Nice. J'aurais les informations d'ici peu puisque le collectif des petites salles de Marseille a rendez-vous à la Métropole, dans pas longtemps, enfin ! J'espère que cela permettra de débloquer la situation mais, pour l'instant, nous ne sommes pas beaucoup soutenus à ce niveau-là. Comme vous le savez, les finances de la Ville sont assez catastrophiques – je ne veux pas revenir sur l'historique -, donc nous avons beaucoup de mal à mettre beaucoup plus d'argent sur la table pour aider au cas par cas ces structures.

M. MORAINÉ.- Sur La Cômerie et Montevideo, peut-être que l'on pourrait avoir le débat une autre fois. J'ai certainement dû mal expliquer ce que j'ai voulu dire puisque vous ne m'avez pas compris.

En revanche, sur l'appel à la Métropole sur l'aide aux structures culturelles, je vous suggère, je suggère au Maire de Marseille, de le faire plutôt, à ce moment-là, au Département parce que la culture n'est pas dans la compétence de la Métropole. C'est sûr que si vous vous adressez, pour demander une aide, à une collectivité dont ce n'est pas la compétence, vous n'aurez pas de réponse ou, dans le meilleur des cas, une réponse négative. En revanche, le Département fait de gros efforts pour soutenir les structures culturelles. Ce sera encore démontré lors de la séance budgétaire du Conseil Départemental, la semaine prochaine, et vous verrez que l'aide est substantielle.

Vous avez bien noté qu'il n'y avait pas, dans mes propos, de volonté polémique puisque je me suis au contraire associé à la démarche que vous accomplissez. Et donc, je pense qu'il n'était pas nécessaire de renvoyer la balle, qui plus est maladroitement, sur une collectivité incompétente. Je suggérerais simplement que cet effort envers les professionnels qui souffrent soit élargi à tous ceux qui souffrent, et ils sont nombreux.

Mme PILA.- Monsieur le Maire, si vous permettez, simplement pour répondre à Monsieur JOUVE. Madame VASSAL participe en ce moment, à Aix, à la Commission Projet métropolitain, Réforme métropolitaine et Concertation territoriale. Elle est toujours aussi présente sur notre secteur et sur nos arrondissements des 6^{ème} et 8^{ème}, mais elle est retenue à Aix avec les fonctions qui sont les siennes à la fois de Présidente de Métropole et de Présidente du Conseil Départemental. Voilà pourquoi elle est excusée.

M. le MAIRE.- Concernant les commerçants, Monsieur MORAINÉ, vous avez raison, beaucoup souffrent aujourd'hui à Marseille, les commerçants, les restaurateurs, les bars évidemment. Et aujourd'hui, si nous avons des moyens qui nous permettent de faire un soutien plus direct, je pense que nous les prendrions. La situation des structures culturelles n'est pas du tout la même parce qu'elle dépend beaucoup de l'aide publique, et c'est, aujourd'hui, ce que nous cherchons à faire. En revanche, on regrette toutes et tous que les commerces ne puissent pas être ouverts, mais c'est une décision qui ne nous appartient pas. Et à part faire comme nous l'avons fait, dans un certain nombre de cas et de circonstances, des remises sur des redevances d'emplacement, la Ville a plus de

difficultés à s'associer à aider les commerçants. Mais pour autant, nous sommes bien conscients des difficultés dans lesquelles se trouve le monde économique d'une manière générale. Et nous espérons que les commerçants, et une fraction même des commerçants qui n'ont jamais pu rouvrir depuis plusieurs mois, dans les mois qui viennent, pourront tous rouvrir et retrouver une activité économique qui leur permette de faire vivre non seulement les gérants, les patrons, mais également l'ensemble du tissu économique associé à ces commerçants, et il est nombreux à Marseille. On espère qu'à la sortie de cette crise, nous n'aurons pas trop de dégâts à constater, même si, hélas, c'est ce que nous devons constater certainement dans quelques semaines ou quelques mois.

Y a-t-il d'autres interventions ? Nous allons donc passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

Suivent trois rapports qui auraient dû être présentés par Madame Anne MEILHAC qui n'a pu être présente ce soir, qui seront présentés par Monsieur BONNAFOUS.

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME ANNE MEILHAC

6

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE DE
L'AMENAGEMENT ESPACE URBAIN – Aide au ravalement de façades – Attribution de
subventions aux propriétaires privés dans le cadre des injonctions de ravalement de
façades – Financement.

(RAPPORT 21-36515/006/DECV)

M. BONNAFOUS.- J'ai la mission difficile, tant son talent est grand, de parler au nom de notre collègue Anne MEILHAC, absente ce soir, et que nous saluons. J'espère qu'elle nous regarde.

Je suis donc chargé de vous présenter trois rapports consacrés à l'aménagement des rues de notre secteur et à leur amélioration.

Le rapport n° 6, qui sera porté par Perrine PRIGENT en Mairie centrale, propose d'approuver des aides au ravalement de façades sous forme de subventions attribuées aux propriétaires privés, dans le cadre des injonctions de ravalement de façades.

En 2016, le Conseil Départemental a adopté un partenariat financier destiné à soutenir la politique d'investissement de la Ville de Marseille, intégrant l'accompagnement financier des projets privés des ravalements de façade.

Par délibération du 5 décembre 2016, et eu égard à la participation financière du Département, le Conseil municipal a approuvé le principe d'étendre le dispositif existant par le lancement de quatre grandes campagnes de ravalement réparties sur les secteurs géographiques suivants : Vieux-Port-Préfecture, La Plaine-Le Camas, Notre-Dame-du-Mont-Lodi, et Saint-Charles-Libération, dans les 2^{ème}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} arrondissements.

Par délibération du 17 juin 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'affectation de l'autorisation de programme de 10 millions d'euros pour les mêmes secteurs

géographiques, plus treize axes supplémentaires dont le boulevard Louis-Salvator, dans le 6^{ème}.

Sont donc incluses dans le présent rapport, pour notre secteur, des subventions pour les rénovations des axes Paradis, Louis-Salvator et Trois-Frères-Barthélémy.

Le taux de subventionnement appliqué pour chacune des campagnes précitées est de 50 %.

Le montant total des subventions proposées au vote s'élève à 1 894 657,30 euros. Monsieur le Maire est habilité à solliciter, de la part du Département des Bouches-du-Rhône, l'octroi d'une subvention en vue de l'application du dispositif d'aide financière mis en place par la Ville de Marseille, dans le cadre des campagnes de ravalement, d'un montant de 1 515 725,84 euros. Les dépenses correspondantes, versées directement par la Ville de Marseille, seront imputées aux budgets 2021 et suivants.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Nous allons procéder au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

7

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) – Mesures d'urbanisme temporaire en situation de crise sanitaire

(RAPPORT 21-36517/007/DRPDGAUFP)

M. BONNAFOUS.- Ce rapport sera présenté par Madame CHABOCHE, Adjointe à l'Urbanisme et au Développement harmonieux de la ville. Il propose d'approuver des mesures d'urbanisme temporaires en situation de crise sanitaire.

Notre ville est inégalitaire à bien des égards. Elle l'est pour l'accès à la nature et aux équipements sportifs. Tous les habitants n'ont pas la chance d'avoir, dans un rayon d'un kilomètre autour de chez eux, accès à un parc, à un espace naturel ou à un équipement sportif. C'est particulièrement vrai dans le 6^{ème} arrondissement qui dispose, comme d'autres arrondissements du centre-ville, d'à peine un mètre carré d'espace vert de proximité par habitant, soit beaucoup moins que les 12 mètres carrés recommandés par l'OMS.

L'accès à des espaces de détente est pourtant indispensable pour bien vivre dans une agglomération dense, polluée, bruyante, surtout en ces temps de crise qui mettent à l'épreuve notre société.

Nous souhaitons permettre à tous de se réappropriier l'espace public et, pour cela, nous vous proposons d'approuver deux mesures relevant de l'urbanisme tactique :

- Créer des équipements temporaires destinés à rendre plus vivable le confinement dans les zones d'habitation dépourvues de parc ou d'équipement sportif. Ces équipements temporaires seront des mini-parcs, des espaces de plantation, des petits équipements sportifs, construits avec des acteurs de terrain, avec les mairies de secteur et avec les habitants.

- Ouvrir au maximum les parcs et équipements municipaux bénéficiant d'un extérieur pour faciliter leur usage, dans le respect de la distanciation sociale et des protocoles sanitaires, et ce durant tout le confinement.

De même, la Ville enjoint l'ensemble des structures qui occupent ou louent des lieux municipaux comportant des espaces extérieurs de les laisser ouverts ou de les rendre accessibles au public, afin d'offrir des espaces de respiration aux habitants.

La commission a rendu un avis favorable.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ?

M. BERLAND.- Pourquoi temporaires ?

M. BONNAFOUS.- Il s'agit de répondre à l'urgence.

M. BERLAND.- D'après ce que je comprends, c'est dans des zones dépourvues d'équipement sportif. Donc, s'il n'y a rien, ce doit être autre chose que simplement temporaire.

M. BONNAFOUS.- Il s'agit de répondre à l'urgence, l'urgence étant la crise que nous connaissons tous. Et, dans nos quartiers de centre-ville, il est particulièrement compliqué aux personnes qui y habitent de disposer à proximité, pour leurs enfants, pour les promenades, d'espaces verts. Nous voulons répondre à cette urgence-là parce qu'une grande partie de la population est en souffrance à cause de cela.

Pourquoi temporaire ? Parce que le long terme se réfléchit davantage, il se budgete, il se projette sur plusieurs années. Pour les raisons que nous avons déjà évoquées ici, cela coûte plus cher, et l'état des finances, qui n'a pu échapper à personne maintenant, ne permet pas d'aller si loin dans le temps.

En revanche, il y a des moyens qui ne coûtent pas cher, et qui permettent de donner un peu d'air aux gens qui habitent le centre-ville.

M. le MAIRE.- D'autres interventions ? Nous allons procéder au vote.

(La délibération est adoptée à la majorité – Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

8

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DES RESSOURCES PARTAGEES (DGAUFP) – Mesures mises en œuvre par la Ville de Marseille visant à la sécurisation et l'aménagement des espaces environnant les écoles.

M. BONNAFOUS.- Ce rapport se sera présenté par Mesdames CHABOCHE et GUÉRARD, Adjointes respectivement à l'Urbanisme et à la Place de l'enfant dans la ville. Il a été préparé avec la Direction des Ressources partagées et propose d'approuver une série de mesure mises en œuvre par la Ville de Marseille pour sécuriser et aménager les abords des écoles.

Il s'agit du rapport évoqué tout à l'heure, à la suite du rapport n° 3 présenté par Madame MASSON. Monsieur MARANDAT, qui attendait une réponse, s'est probablement momentanément absenté ; je pense qu'il le verra demain sur YouTube.

Les abords des 470 écoles maternelles et élémentaires de la Ville de Marseille n'ont jamais bénéficié d'un plan d'aménagement systématique. Je vous invite à observer quelques-unes des rues des écoles du 6-8 : c'est le chaos chaque jour, devant la plupart des écoles, parce que les trottoirs sont étroits et ne sont pas sécurisés, le stationnement est anarchique et la vitesse des voitures souvent excessive. Des accidents ont lieu, certains très graves. Ils ne sont pas fréquents, heureusement, et c'est au prix d'une vigilance extrême de nos agents qui accueillent les petits chaque jour au portail, et des parents qui font le chemin de l'école chaque jour.

Nous souhaitons que le trajet de l'école, le matin et le soir, ne soit plus un moment dangereux, un moment de tension. Il est nécessaire de casser un cercle vicieux. Aujourd'hui, une part importante des familles vient à l'école en voiture parce qu'il est dangereux d'y venir à pied ou à vélo. Ce faisant, cette majorité de familles continue à alimenter le chaos dont tout le monde souffre.

Nous proposons donc d'aménager les abords de l'ensemble des écoles pour qu'ils deviennent des lieux sécurisés et accueillants, tels que les « Rues aux écoles » que l'on trouve par exemple à Paris qui en a aménagés plus d'une centaine.

Le 5 octobre dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'avis produit par la Ville de Marseille sur le Plan de déplacements urbains 2020-2030, et nous nous sommes engagés notamment à inclure un véritable Plan Piétons prévoyant des mesures complémentaires avec des objectifs simples :

- Mettre en sécurité les abords des écoles à travers différents moyens adaptés au contexte urbain des écoles, comme par exemple la piétonisation durable ou pendulaire, le barriérage, la mise en place de signalétiques adaptées, l'intervention sur les voiries pour réguler les vitesses.

- Il est possible aussi d'élargir les espaces piétons d'accès aux écoles pour éviter les attroupements de parents aux heures d'entrée et de sortie.

- Il est possible de créer des circulations pour les piétons, respectueuses de la distanciation physique par marquage au sol.

Ces aménagements sont largement du ressort de la Métropole qui a compétence sur les aménagements de voiries et de trottoirs à Marseille. La Ville de Marseille enjoint donc à la Métropole d'agir dans ce sens, en assurant les travaux nécessaires aux abords des écoles maternelles et primaires, au standard de ce qui est fait désormais dans la plupart des communes de France.

En parallèle à cette demande déjà formulée à la Métropole, la Ville de Marseille est au travail. Trois actions sont en préparation :

- Des expérimentations à très court terme grâce à la mobilisation des services municipaux, avec réalisation de marquage au sol et de petits aménagements temporaires sur une dizaine d'écoles et, dans la mesure du possible, recours à la piétonisation.

- La création d'un groupe de travail pour formaliser le cahier des charges d'une étude pré-opérationnelle dédiée.

- A la suite de ce groupe de travail, le lancement de cette étude pré-opérationnelle de faisabilité.

Dans le 6-8, nous avons procédé à un audit complet des aménagements existants dans les rues des écoles. Le résultat de cet audit a été présenté dans les

conseils d'école à l'automne dernier. Nous avons pu échanger avec les parents et les enseignants. Nous avons recueilli leurs observations et identifié les priorités.

Les rues des écoles seront prioritaires dans les requalifications de voirie dès 2021. Nous vous proposons donc d'approuver la mise en place des actions de la Mairie centrale qui permettra la mise en œuvre d'un plan systématique de requalification des abords des écoles pour en faire de véritables rues des enfants, sécurisées, apaisées et soignées.

Il faut noter que le rapport présenté par Juliette MASSON sur la création d'abris à vélos et trottinettes à proximité des écoles s'inscrit parfaitement dans ce projet.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Dans le même ordre d'idée, j'ajouterais que, parmi les projets de notre Mairie, notamment dans la Mairie de secteur, nous avons un projet de pédibus, c'est-à-dire de « bus à pied » pour les enfants qui sont déposés à un arrêt permettant aux parents de les déposer sous contrôle pour se rendre à pied à l'école. On peut imaginer aujourd'hui des modes de transport plus doux, donc à pied pour ce qui est possible, sur des trajets qui peuvent aller jusqu'à 10-15 minutes en vélo, avec les abris à vélos. L'ensemble de la Mairie est en train d'examiner toute une série de dispositifs. Vous devriez prochainement voir une délibération arriver pour la création de ces dispositifs. Cela marque l'ensemble des orientations que souhaite prendre la Mairie en matière de mobilité douce.

D'autres interventions ?

Mme PILA. - Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers, bien évidemment notre groupe votera favorablement cette expérimentation que vous proposez au service des écoliers marseillais, pour leur sécurité. Vous reconnaissez - Monsieur BONNAFOUS, vous l'avez dit vous-même - que ces aménagements sont largement du ressort de la Métropole.

Permettez-moi néanmoins de vous manifester ma surprise à la lecture de ce rapport qui stipule que « la Ville de Marseille enjoint la Métropole à agir dans ce sens en assurant les travaux nécessaires aux abords des écoles maternelles et primaires ».

Ce qui me gêne, ce n'est pas du tout le fond, c'est la forme, et le verbe « enjoindre ». « Enjoindre », c'est ordonner, c'est injonctif et c'est à la limite de l'arrogance. La méthode me surprend, et la forme encore plus. Alors que votre groupe prône régulièrement la concertation, peut-être serait-il bon de demander au Maire de Marseille et aux Maires de secteur dont vous faites partie, d'engager un dialogue constructif et de coopération avec la Présidente de la Métropole plutôt que de l'enjoindre à.

A vous entendre enjoindre la Métropole, le Département, la Région, et même l'Etat ces derniers jours, je me demande ce qui vous reste comme compétences et comme marges de manœuvre sans ces institutions pour appliquer le programme pour lequel vous avez été élus.

M. le MAIRE. - Effectivement, nous rencontrons de grandes difficultés à appliquer notre programme puisque nous n'avons pas forcément et directement les moyens de répondre à une partie des reproches et des difficultés qu'éprouvent les Marseillais. Depuis maintenant 7 mois que nous sommes arrivés à la Mairie de Marseille, je ne peux m'empêcher de vous rappeler que nous avons d'énormes difficultés à entretenir un dialogue constructif avec toutes les instances de la Métropole. Nous avons des

difficultés à rencontrer les responsables, les directeurs à la Métropole pour monter ces réunions de travail dont nous aurions bien besoin. Et si, aujourd'hui, la terminologie qui a été utilisée est « enjoindre », c'est parce que tous nos efforts et tous les dialogues que nous avons tenté d'instaurer n'ont pas donné d'effet.

Aujourd'hui, dans ma Mairie de secteur, nous n'avons toujours pas eu de rapport avec les services de la Métropole pour examiner les projets que nous souhaiterions faire avancer. Nous avons eu quelques prises de rendez-vous qui ont été annulés quelques jours avant que le rendez-vous ne se tienne. Il est vrai qu'il y a une partie d'exaspération à la Mairie de Marseille à voir que nous n'arrivons pas à travailler comme les Marseillais le souhaiteraient, et que nous avons le sentiment d'être pris en otage par une collectivité qui ne fait pas bénéficier ses habitants des services qu'elle est censée fournir.

Effectivement, la terminologie et le verbe, je vous rejoins sur le fait que c'est une injonction, mais au bout d'un moment, c'est une exaspération qui est dans notre camp.

Mme PILA.- Je sais que l'on n'a pas l'habitude de parler après le Maire, mais permettez-moi simplement de dire que plutôt de chercher à travailler avec les services, il faudrait peut-être chercher à travailler avec les élus eux-mêmes.

M. le MAIRE.- Je tiens à vous signaler que j'ai rencontré Monsieur GIBERTI, mais pour autant, une fois que je l'ai rencontré, nous n'avons pas eu les rendez-vous de travail que nous attendions d'administration à administration. Aujourd'hui, malgré les rendez-vous entre élus qu'il y a eu - j'en ai eu avec Monsieur GIBERTI, j'imagine qu'au niveau de la Mairie centrale, il y a eu un certain nombre de rendez-vous pris entre Madame RUBIROLA précédemment et Monsieur PAYAN aujourd'hui -, nous aimerions bien que les choses avancent et changent un peu.

M. MORAINÉ.- Au-delà de la précision sémantique que vient de faire Madame PILA, je voudrais aborder, à partir de ce rapport, des aspects plus techniques.

Une précision politique d'abord : si vous vouliez absolument accomplir le programme que vous avez présenté aux Marseillais, il fallait mener campagne pour remporter également la Métropole. C'est d'ailleurs un défaut de votre campagne, qui a eu beaucoup de qualités - la preuve est que vous l'avez emporté -, que nous avons pointé dans les médias, et cela n'a pas intéressé le moins du monde, que de vouloir changer une Ville en se présentant simplement à une collectivité qui doit représenter aujourd'hui environ 20 % des compétences qui concernent la vie de tous les jours des Marseillais. C'est ainsi.

Au-delà de cette précision politique, je partage le souci du rapport. Je voudrais préciser, peut-être pas pour les élus qui sont là, encore que peut-être certains ne s'y sont pas encore intéressés parce que ce n'est pas directement dans leur domaine de compétences, mais pour les habitants qui suivent, grâce à la retransmission, ce Conseil d'arrondissements, comment les choses se passent dans le domaine de la voirie.

C'est une compétence de la Métropole, mais qui est gérée par délégation par un Conseil de territoire. Le Conseil de territoire alloue à chaque commune, année par année, budget par budget, une enveloppe pour les travaux de voirie. C'est bien beau de demander, mais les budgets ne sont pas extensibles. Nulle part. Et donc, pour la Ville de Marseille - je n'ai pas les chiffres en tête -, le Conseil de territoire doit allouer une somme

annuelle de réfection de la voirie qui doit être de 13 ou 15 millions d'euros, quelque chose comme cela.

Et puis ensuite, chaque année, à l'automne, vers les mois de septembre-octobre, le Président du Conseil de territoire et ses services rencontrent les huit Maires de secteur un par un pour leur indiquer quelle sera leur enveloppe, et leur demander leurs priorités, à la fois sur ce que l'on appelle les opérations courantes, et puis sur les opérations spéciales.

Pour les 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements, l'enveloppe, selon que l'on soit dans une grande forme négociatrice ou dans une petite forme négociatrice ou que le marchandage soit une grande qualité du maire ou pas, on peut obtenir entre, les mauvaises années, 2 200 000 euros, et les très grosses années 2 800 000 euros.

La réfection d'une voie à proximité d'une école par exemple, de façon exemplaire, telle que nous l'avons fait rue Chabanon, devant le groupe scolaire Albert Chabanon, coûte - si je parle de tête, on ne va pas m'en vouloir à 10 000 euros près - dans les 600 000-700 000 euros.

La réfection de la rue Négresko, tout à côté d'ici, l'année dernière, a coûté 450 000 euros.

Et donc, j'attire votre attention sur le fait que laisser croire aux parents d'élèves que l'on va pouvoir refaire la voirie devant tous les groupes scolaires des 6^{ème} et 8^{ème} arrondissements en peu de temps, est totalement impossible. Et qu'il faut donc envisager de s'attacher, par une réfection complète de voirie, aux groupes scolaires dont les abords sont les plus dangereux. C'est pour cela que j'avais choisi Chabanon, et j'avais lancé - le dossier doit être techniquement prêt au Conseil de territoire - celui de la rue Breteuil parce que le trottoir devant l'école est extrêmement étroit et la circulation dense, pour espérer en faire un par année, et ensuite, pour les autres, essayer de mettre en place des aménagements plus légers du type barriérages ou plots lorsque c'est nécessaire. Mais, refaire la voirie aux abords de tous les groupes scolaires de Marseille, c'est évidemment totalement impossible, bonne ou mauvaise volonté des collectivités.

A cet égard, je voudrais préciser, parce que j'en ai eu l'information ces jours-ci, que le Président GIBERTI, Président du Conseil de territoire, à l'automne, s'est désespéré de ne pas pouvoir obtenir de contact avec la Ville de Marseille pour pouvoir faire avancer les dossiers, pas exclusivement voirie, et qu'il lui a fallu - ce sera facile à vérifier pour ceux qui rient déjà - téléphoner à celle qui était, avant le switch, Maire de Marseille pour lui dire : Madame la Maire, si je n'ai pas de rendez-vous avec vous et avec vos services d'urgence, vous n'aurez rien sur 2021.

Et les choses se sont, à ce moment-là, débloquées. Je peux témoigner moi-même qu'exerçant les fonctions de Vice-président du Conseil de territoire en charge de l'économie, les services m'ont demandé de rencontrer deux Adjointes au Maire de Marseille en charge des commerçants - je n'ai pas les dénominations exactes parce qu'elles sont un peu complexes et entrecroisées -, mais on va dire l'économie et les commerçants, que l'on m'a proposé trois dates pour le mois de janvier, que j'ai répondu oui sur deux, que le mois de janvier est terminé et que je n'ai toujours pas de réponse sur le rendez-vous qui avait été sollicité.

Donc, la coopération est peut-être difficile, la collaboration ne va pas de soi, mais c'est simplement une habitude à prendre, et je ne crois pas que la pierre soit à jeter dans un jardin plutôt que dans un autre. Et croyez-moi, la Métropole et le Département

aideront toujours beaucoup plus la Ville de Marseille que vous ne l'aviez fait, Messieurs, Mesdames, lorsque vous dirigiez le Département des Bouches-du-Rhône.

M. BONNAFOUS.- Vous parliez de sémantique tout à l'heure, c'est très bien parce que je vais être obligé d'aborder deux points de sémantique.

J'ai eu beau relire mes notes, je n'ai vu nulle part que l'on allait faire 52 écoles dans l'année. Je ne crois pas. J'ai même parlé d'un Plan de déplacements urbains de 2020 à 2030.

Deuxième point de sémantique, qui l'est moins d'ailleurs : j'ai eu l'honneur de représenter Monsieur le Maire, lors d'une rencontre avec Monsieur GIBERTI, à l'automne, - c'est de la sémantique parce que vous parlez d'allocation -, je n'ai jamais entendu parler d'allocation dans la bouche de Monsieur GIBERTI. En revanche, j'ai vu des plans tout faits sur ce que le Conseil de territoire allait réaliser dans notre secteur sans nous avoir consultés, au préalable.

C'est tout ce que je voulais préciser. Mais il paraissait important de mettre les bons mots à la bonne place.

M. CANICAVE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, je comprends ce que vient de dire Monsieur BONNAFOUS, et je l'approuve. Ce rapport ne dit pas que l'on va faire tout cela d'un coup, cela s'appelle la programmation pluriannuelle. D'ailleurs, vous auriez bien fait d'en faire dans une autre époque, cela aurait permis peut-être d'avancer un peu plus pour les équipements.

Vous avez dit, Monsieur MORAINÉ, des chiffres par rapport au Conseil de territoire, ils sont globalement exacts, ils ne sont pas énormes pour l'ensemble de la ville et pour notre secteur notamment. J'ai envie de vous dire, puisque vous êtes un personnage influent de la Métropole, d'être un peu, vous qui êtes avocat de profession, l'avocat de notre ville parce que la répartition des dotations entre les communes de toute la Métropole et des territoires de toute la Métropole ne sont pas forcément très en faveur du territoire Marseille-Provence. Quelque part, si vous regardez ce qui est alloué au territoire d'Aix, vous vous apercevrez qu'ils sont quasiment au double de ce qu'ils devraient avoir par rapport à nous. Et à l'intérieur même du territoire de Marseille-Provence, qui représente en gros 85 % des habitants de ce territoire, Marseille n'a pas 85 % des dotations. Et Monsieur GIBERTI, le Maire de Gémenos, a effectivement une ville très bien aménagée en termes de voirie.

Alors, je veux bien. S'il y avait un effort réel pour Marseille parce que Marseille le mérite, Marseille en a besoin, tout le monde le sait, c'est criant, cela se voit, je crois que ce serait bien. Et si l'on peut travailler tous ensemble pour y arriver, je suis prêt à travailler avec vous aussi. Les petites chamailleries sur les rendez-vous, on peut se les renvoyer les uns les autres, c'est exactement pareil. Nous allons essayer de travailler tous ensemble, mais tirons dans le même sens et défendons Marseille.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur CANICAVE. S'il n'y a plus d'interventions, nous allons procéder au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. CYPRIEN VINCENT

9

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – DIRECTION DES SPORTS – Mise à disposition à titre gratuit du stade Jean Bouin au profit du Département SATIS de la faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille pour la réalisation d'un tournage étudiant.

(RAPPORT 20-36513/009/DS)

M. VINCENT.- Monsieur le Maire, Messieurs les élus, Mesdames, Messieurs, le rapport n° 9, qui provient de la Direction des Sports, en la personne de Monsieur JIBAYEL, nous propose d'approuver la mise à disposition à titre gratuit du stade Jean Bouin au profit du Département des Sciences, Arts et Techniques de l'Image et du Son de la Faculté des Sciences de l'Université d'Aix-Marseille, pour la réalisation d'un tournage d'étudiants de fin d'études.

Ce tournage a eu lieu le 9 décembre, de 20 h à 21 h 30. La perte de recettes pour la Ville de Marseille est de 120 euros, conformément au tarif horaire en vigueur pour la mise à disposition d'un stade synthétique en vue d'une utilisation extrasportive.

Il est donc proposé au Conseil d'arrondissements d'approuver cette mise à disposition. Avis favorable de la commission.

M. le MAIRE.- Y a-t-il des interventions ? Nous allons passer au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

10

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS – DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS SUD – Rénovation des pelouses synthétiques des stades de rugby, football et benjamin et travaux annexes du Stade Jean Bouin – 65, avenue Clot Bey – 8ème arrondissement – Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement.

(RAPPORT 20-36437/10/DTBS)

M. VINCENT.- Ce rapport provient de la Direction Territoriale des Bâtiments Sud et de Monsieur JIBRAYEL, Adjoint à la Mairie de Marseille pour le Sport, et nous propose d'adopter la rénovation de la pelouse synthétique du stade de rugby et de football, ainsi que les travaux annexes qui concernent la remise en état de la piste d'athlétisme du stade Jean Bouin.

Par délibération n° 19-10267/ECSS du 1^{er} avril 2019, le Conseil Municipal a approuvé l'inscription d'un montant de 2 160 000 euros pour les études et les travaux de rénovation de ce stade.

Ces travaux, effectués en deux phases, comprennent :

- la phase 1 portant sur la rénovation des pelouses synthétiques des terrains de football, pour un montant de 960 000 euros, réalisée en 2019 ;

- la phase 2 concernant la pelouse du terrain de rugby débutera en juin 2021 et durera six mois.

Aujourd'hui, suite à son utilisation intense par les clubs d'athlétisme et les scolaires, la piste d'athlétisme qui ceinture le terrain de rugby a subi des dégradations et des déformations au niveau de son revêtement synthétique spécifique. Ces déformations ne permettent plus d'obtenir son homologation et par conséquent d'organiser les compétitions pour les fédérations d'athlétisme. De plus, la sécurité des utilisateurs ne sera plus assurée de manière satisfaisante à très court terme.

Il est donc proposé d'effectuer la rénovation de la pelouse synthétique des terrains de rugby, de football et de la piste d'athlétisme de façon concomitante, afin de minimiser le temps de fermeture de l'équipement et d'éviter de pénaliser les utilisateurs sur une trop longue période.

Je vous rappelle que le SMUC, l'utilisateur principal de ce stade, a 12 000 membres. Section Elite dans le rugby féminin et masculin, il est un large fournisseur du Sport Santé qui se déroule là-bas, et une section d'athlétisme avec de nombreux enfants et adultes qui pratiquent régulièrement.

En conséquence, afin de mener à bien cette opération, il convient de prévoir l'approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme à hauteur de 450 000 euros, portant ainsi le coût de l'opération de 2 160 000 à 2 610 000 euros. A noter que pour le financement de cette opération, une subvention d'un montant de 1 440 000 euros a été obtenue auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, lors de la Commission permanente du 27 juin 2019. Ce qui ramène le coût total pour la Ville de Marseille à 1 170 000 euros.

Avis favorable de la commission.

M. BERLAND.- Je connais bien ce site puisque j'ai présidé pendant huit ans le SMUC. C'est vrai que c'est un domaine remarquable, qui a besoin de rénovations. Il est très utilisé par les scolaires et par le SMUC qui a une activité d'éducation, de formation auprès des jeunes qui est absolument remarquable. Je ne peux que me réjouir de cette délibération.

M. le MAIRE.- Merci, Monsieur BERLAND. S'il n'y a pas d'autres interventions, nous allons procéder au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : MME MICHELINE ABOURS

11

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL –
DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE – Approbation du principe de lancement de groupes de travail en vue de l'élaboration d'un nouveau Projet Educatif de Territoire.

(RAPPORT 20-36424/11/DEJ)

Mme ABOURS.- Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, mes chers collègues. Le rapport n° 11 est proposé par Madame Marie BATOUX, en charge de l'Education populaire. Comme plusieurs autres précédemment, il avait déjà été présenté au dernier Conseil d'arrondissements, et il concerne le Projet Educatif de Territoire.

Le Projet Educatif de Territoire fixe le cadre dans lequel sont organisées, en application de l'article L.551-1 du Code de l'Education, les activités périscolaires des enfants scolarisés dans les écoles élémentaires et maternelles, dans le prolongement du service public de l'Education Nationale et en complémentarité avec lui.

Le Projet Educatif de Territoire vise à favoriser la construction d'un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école. Et il est bien sûr conçu dans l'intérêt de l'enfant.

A ce titre, la vocation du PEDT vise à :

- fédérer l'ensemble de la communauté éducative, au travers d'une démarche concertée ;
- faciliter la construction d'une offre coordonnée d'activités ;
- maintenir la mobilisation des partenaires institutionnels signataires du PEDT ;
- impulser une dynamique éducative collaborative au sein des diverses directions et services de la Ville.

Pour établir le nouveau Projet Educatif de Territoire, il est proposé la formation de groupes de travail placés sous la direction de Madame l'Adjointe au Maire en charge de l'Education Populaire, avec les élus associés. Ils réuniront : les partenaires institutionnels, les associations d'éducation populaire, les fédérations de parents d'élèves et des membres des services municipaux.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Y a-t-il des interventions ? Nous allons procéder au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité des votants – Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

COMMISSAIRE RAPPORTEUR : M. ALEXANDRE RUPNIK

12

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION –
DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE – SERVICE NATURE EN
VILLE ECOCITOYENNETE – Gestion du jardin partagé « Lou Pebre d'Ai » - 8ème
arrondissement – Approbation d'une convention d'occupation et d'usage avec l'association
« Les jardiniers de Marseille, du coeur aux jardins ».

(RAPPORT 21-36570/12/DECV)

M. RUPNIK. - Monsieur le Maire, très chers collègues, il a été rappelé la situation catastrophique du secteur de la culture, les difficultés du secteur commercial, des petits commerçants de notre ville. Je voudrais dire un très bref mot sur une autre forme d'urgence, qui a pris une tout autre résonance aujourd'hui même, qui est l'urgence climatique.

Ce matin, nous avons découvert que l'Etat a été condamné pour inaction climatique. C'est une décision juridique historique en France.

Pour rappel, ce sont quatre associations qui avaient poursuivi l'Etat pour inaction climatique, et une pétition de 2 300 000 personnes pour soutenir cette action en justice ; ce qui est du jamais vu dans ce domaine, en France.

Certes, au niveau municipal, au niveau de notre secteur, nous n'avons pas les moyens politiques et financiers de l'Etat, mais je tiens à rappeler que cette Mairie de secteur - je sais, Monsieur le Maire, que vous êtes très engagé à ce sujet – va tout mettre en œuvre pour respecter la voix des citoyennes et des citoyens qui sont préoccupés par cette urgence, non pas celle de trouver une raison de vivre - devrais-je dire -, mais celle de pouvoir vivre tout court, pouvoir vivre sur notre planète.

Certains citoyens - et c'est le cadre de la délibération que je vais vous présenter – essaient de remédier à cela. Il s'agit de la gestion d'un jardin partagé dans le quartier Sainte-Anne, *Lou Pebre d'Aï*, qui est géré actuellement par les Jardiniers de Marseille *Du coeur au jardin*. C'est une association qui avait reçu déjà la possibilité d'exploiter ces 1 420 mètres carrés de terrain municipal en 2016. Il s'agit d'une association de riverains notamment. Trente-et-une personnes s'occupent de ces jardins partagés. Il était déjà demandé à ce qu'il y ait trois jours par semaine d'ouverture au public, aux habitants, et même à certains scolaires. En effet, les écoliers de la Soude ont la possibilité, quand il n'y a pas de crise « covidienne » de pouvoir s'y rendre et de découvrir la terre et la nature.

Madame BENMARNIA, Adjointe aux Espaces Verts, nous propose de renouveler cette convention, à titre précaire et révocable, pour les cinq prochaines années.

Avis favorable de la commission.

M. le MAIRE. - Y a-t-il une intervention sur cet ultime rapport ? Nous allons donc procéder au vote.

(La délibération est adoptée à l'unanimité)

Nous en terminons avec ce Conseil d'arrondissements. Mais, juste un petit mot avant de terminer et que nous rentrions tous chacun chez soi : à partir du prochain Conseil d'arrondissements, nous reprendrons une tradition, mise en place par la mandature précédente et par Monsieur MORAINÉ en particulier, qui est de faire état, à l'issue du Conseil d'arrondissements, des projets métropolitains qui concernent notre secteur. Nous recommencerons à compter du 17 mars.

Bonne soirée à toutes et à tous !

(La séance est levée à 19 h 30)